

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Présent.e.s : Thierry BEBERT, Jean-François BISET, Caroline FABRE, Maryse FABRE, Benjamin MAILLAND, Sylvain MORINO, Marinette RINCHET, Pierre SIMON

Absent.e.s : Mélissa GARNIER ayant donné procuration à Caroline FABRE, Laure HENRY ayant donné procuration à Sylvain MORINO, Jean-Gabriel MAYEUR ayant donné procuration à Maryse FABRE

Le bureau d'étude présente les derniers ajustements apportés au projet de sécurisation de la traversée du lieu-dit Le Champ à la demande de la préfecture et des élus. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés approuve les dernières modifications du projet de sécurisation de la traversée du Champ conformément aux plans présentés, et réitère sa demande à M. le Préfet d'ouverture d'une Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une Enquête Parcellaire.

Suite à la consultation des habitants (54 réponses) concernant le choix des emplacements des conteneurs à ordures ménagères, le conseil municipal à 9 voix pour et deux voix contre des présents et représentés, approuve la proposition 1 ayant recueilli 67% des avis de la population, correspondant aux 4 emplacements suivants : « Sous Portaz » parcelle A39 au Champ, Lieu-dit « Les Grands Champs » (aire de pique-nique), parking de La Magne et parking du plateau nordique.

Madame le Maire expose la nécessité pour la commune de procéder à l'adressage de ses voies et la numérotation des maisons pour l'intérêt public et ainsi faciliter les recherches d'adresses pour les particulier, les livraisons dont le service postal, et les services d'aides à domicile ; répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (Sapeurs-Pompiers, SAMU, médecins, Gendarmerie...) et des intervenants techniques (Services des eaux, de l'électricité et des télécommunications) et autres (cadastre, GPS...). Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve le projet d'adressage, missionne le bureau d'étude ENVERGURE, approuve le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 9361 euros HT et les demandes de financements à intervenir au département de la Savoie à hauteur de 70%.

Marinette RINCHET expose l'intérêt exceptionnel du bâti que représente l'Eglise de la commune, son attrait touristique, et les désordres techniques qui résultent des conclusions et préconisations de l'étude préalable réalisée par un cabinet d'expert courant 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve le projet de restauration de l'Eglise et les demandes de financements publics à intervenir à hauteur de 80% et à la fondation du patrimoine pour 17%.

Madame le Maire rappelle l'historique des contrats de gestion de chaque établissement et, compte tenu du schéma d'aménagement en cours d'élaboration, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la reconduction aux précédents gestionnaires et dans les mêmes conditions :

- des contrats précaires pour la saison hivernale à venir concernant le Restaurant du Foyer, le magasin de location et le chalet de La Plate,
- des conventions de mise à disposition du garage du foyer et du hangar.

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière. Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la convention.

Le Maire rappelle que dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, la commune a effectué des dépenses liées à l'achat de matériel (masques, gel hydro alcoolique et écran de protection). 50% des dépenses de masques à destination des habitants ont été pris en charge par l'Etat, le département finance 80% des dépenses autres (masques aux agents, écran de protection, gel hydroalcoolique). Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la demandes de financements à intervenir.

Suite à la réunion du lundi 28 septembre concernant le schéma d'aménagement en présence des acteurs et partenaires, le conseil municipal sollicite Grand Chambéry pour la prise en charge des coûts de maîtrise d'ouvrage du Schéma directeur des aménagements touristiques et de loisirs de Saint-François-de-Sales conformément à la délibération communautaire du 28 mars 2019.

La séance est levée à vingt deux heures trente.

Le Maire, Maryse FABRE

